



Prevoyance pas de salaire en arret maladie

Par **rysma61**, le **13/03/2015** à **19:44**

[smile9]pffff je ne fais que ca de consulter , des conseillers j'ecris partout , je me déplace, j'envoie des lettres de relances , des mails je me debat, avec ma banque, la secu, l'employeur, resultat je suis dans la merde jusqu'au coup ! arret pour problèmes épicondylites, souffrance , morale, physique, en mettant pourtant toute mon energie dans les démarches , et je tourne en rond, !!! délais très long , et quand enfin j'ai un interlocuteur soit disant compétent, je dois refaire des démarches administratives, et allez ! encore des papiers, photocopies etc....et toujours pas de salaires depuis 2 mois juste les IJSS soit 50% pour 100 de mon salaire, je m'enfonce , je me défonce, et chacun se renvoie la balle , hormis mon banquier qui semble au final le plus à mon écoute même si des interets débiteurs tombent de facon journalières, et pendant ce temps mon employeur continue de ne pas me payer , ni meme de me repondre, j'ai fait le tour des forums, des différentes instances , mais non, au bout de 2 mois je dois encore, refaire deux dossiers en faisant bien sur moi meme les photocopies, les recommandés , etc....et le temps passea quoi servent ces gens qui nous font tourner en rond en fait? raz le bol! et au bout du tunnel! [smile28]

Par **P.M.**, le **13/03/2015** à **20:55**

Bonjour tout d'abord,

Si vous commencez par expliquer clairement votre situation par rapport à votre employeur avec votre ancienneté dans l'entreprise et la Convention Collective applicable, on pourrait peut-être essayer de vous aider...

Par **rysma61**, le **14/03/2015** à **09:50**

Bonjour, et excusez moi, oui en effet coup de colère et surtout fatiguée de tout ca, je suis aide soignante (cdi) en maison de retraite CC Synerpa du 18/04/2002, nous cotisons a une prévoyance entreprise, en arrêt maladie depuis le 6 janvier (en attente de reconnaissance de maladie professionnelle) la politique de la maison est de ne pas aucune avance de paye , je m'explique : je dois envoyer les relevés d'ijss a l'employeur qui transmet a son tour a la prévoyance , et de là le complément est versé , déjà avec au moins 3 semaines de décalages, d'après ce que la comptable me dit, nous sommes le 14 mars et rien reçu du tout malgré des mails de relances,(je fais tout par mails)j'ai eu différents contacts (juriste en ligne) qui m'ont certifié qu'ils n'avaient pas le droit , j'ai donc pris un rdv avec mon assistance juridique, il y a un mois a peu près, je l'ai rencontré hier (délais d'attentes énormes déjà), tout

ca pour m'entendre dire qu'il faut maintenant faire un courrier en AR a l'employeur , attendre 8 jours , mais qu'ils sont dans les temps si on prend en considération le décalage énorme administratifs qui est fréquent, qu'au delà de 8 jours après envoie, je dois constituer un dossier ou je donne une tonne de documents , que je renvoie a la conseillère d'assistance juridique en demandant que l'on me nomme un avocat si je n'en ai pas, et que l'avocat saisira le prud'homme en référé, donc encore au moins 15 jours d'attente, je précise aussi qu'évidement la banque m'a fait des attestations de rejet de prélèvements (loyers etc...) ainsi qu'une attestation de découvert et d'intérêts liés a janvier et février (montant 280€) et ce n'est pas fini, là encore j'apprend que je ne peux pas demander le remboursement de ces intérêts et frais, en procédure référé ben voyons ! je m'enfonce de jours en jours dans la précarité, je ne peux a peine subvenir a mes besoins je m'endette a la banque(découvert) mais je dois en plus attendre! Pour infos cette maison de retraite m'a déjà fait subir ca, en 2013 j'avais eu un accident et pas de salaire pendant 4 mois et que cette pratique là bas dure depuis toujours, mais les filles ne réclament rien peur de perdre leur place, je sais donc que ce n'est pas du retard administratif, mais juste un employeur qui se fou pas mal de son personnel , hormis les cadres qui eux avec cette même convention n'ont aucune perte de salaire Merci de m'aider en effet , j'ai écrit la lettre je l'envoie ce matin, mais en attendant je vis comment?
PS ; fiches de salaire de janvier et février
a zero , ce qui est complètement illégale

Cordialement

Par **P.M.**, le **14/03/2015** à **11:14**

Bonjour,

A la limite, vous n'avez aucune obligation d'attendre la désignation d'un avocat par votre assistance juridique pour saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé et si celle-ci vient après, il pourra toujours prendre l'affaire en cours...

Par **ryзма61**, le **14/03/2015** à **13:40**

ah bon? mais est ce que je saurai , faire seule sans commettre d'erreur? car à ma connaissance , les demandes doivent être bien dans le dossier de demande de référé? on ne peut revenir dessus ensuite non? mais dois attendre 8 jours que l'employeur ait répondu à ma lettre en recommandé que j'ai envoyé ce matin?

Par **P.M.**, le **14/03/2015** à **16:33**

Ce n'est pas moi qui peut savoir ce que vous sauriez faire ou pas mais la demande me paraît simple à formuler sachant qu'elle peut être modifiée à tous les stades de la procédure...
Même si vous saisissez le Conseil de Prud'Hommes en référé dès maintenant et que vous obteniez satisfaction par la lettre recommandée envoyée, il serait toujours temps de vous désister car la date de l'audience ne sera pas fixée pour avant 8 jours...